

(Vérifier à l'audition)

DÉCLARATION DEVANT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

SON EXCELLENCE MONSIEUR ARMANATHA NASIR,

Représentant permanent de l'Indonésie

s'exprimant au nom du

COMITÉ POUR L'EXERCICE

DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN

DÉBAT PUBLIC

SUR LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT,

Y COMPRIS LA QUESTION PALESTINIENNE

New York, le 19 janvier 2022

Madame la Présidente,
Mesdames les représentantes, Messieurs les représentants,
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je tiens tout d'abord à féliciter la Norvège de la compétence avec laquelle elle préside les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous lui savons gré d'avoir organisé la présente séance au niveau ministériel.

Madame la Présidente,

Nous souhaitons appeler une fois de plus l'attention du Conseil sur la situation critique qui prévaut dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et souligner qu'il faut régler rapidement la question de Palestine, de manière juste, sur la base du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU.

Le 7 décembre, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, a présenté au Comité un exposé sur la situation des droits humains dans le Territoire palestinien occupé, qu'elle a décrit comme catastrophique et marquée par des violations graves, notamment des assassinats, des détentions arbitraires – y compris

d'enfants, et des restrictions des libertés fondamentales et des actes de discrimination à l'encontre de millions de Palestiniennes et de Palestiniens.

Le 10 novembre, des spécialistes des droits humains se sont alarmés du nombre croissant d'actes de violence commis par des colons israéliens contre des Palestiniens dans le Territoire palestinien occupé, ainsi que des tensions grandissantes suscitées par l'expansion des colonies israéliennes illégales en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, qui compromet la continuité et la viabilité de l'État palestinien.

Le Comité reste préoccupé par l'augmentation du nombre de morts et de blessés qui découle de cette situation – 6 Palestiniens auraient été tués et 1 138 blessés entre le 19 octobre 2021 et le 14 janvier 2022. Les informations selon lesquelles les nouvelles règles d'engagement des forces de sécurité israéliennes relatives à l'utilisation de balles réelles en Cisjordanie pourraient causer encore plus de morts et de blessés parmi les civils palestiniens sont extrêmement préoccupantes.

Dans les quartiers de Cheik Jarrah et Silwan, à Jérusalem-Est occupée, des familles palestiniennes risquent d'être expulsées du logement qu'elles occupent depuis des décennies, de générations en générations. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, depuis octobre 2021, 232 logements et structures appartenant à des Palestiniens ont été détruits en Cisjordanie occupée,

y compris à Jérusalem-Est ; 283 personnes ont été déplacées et 5 329 femmes, enfants et hommes ont été touchés.

Le Comité demande à Israël d'honorer les obligations que lui font le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et de faire cesser immédiatement les démolitions et les saisies de biens palestiniens dans toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est.

Madame la Présidente,

La situation économique dans l'État de Palestine est toujours très préoccupante. En novembre 2021, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a souligné qu'il fallait remédier d'urgence à la crise économique et budgétaire dans laquelle l'Autorité palestinienne et le peuple palestinien étaient plongés.

C'est pourquoi le Comité soutient le plan de réponse humanitaire lancé par la Coordonnatrice des Nations Unies pour les activités humanitaires dans le Territoire palestinien occupé, Lynn Hastings, dont le montant de 510 millions de dollars des États-Unis permettrait d'offrir une aide à 1,6 million des personnes les plus vulnérables à Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, pendant l'année 2022.

À la réunion que la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a tenue en novembre 2021, le Commissaire général, Philippe Lazarini, a signalé que les ressources

mises à disposition de l'UNRWA ne cessaient de décliner depuis 2013, alors même que les besoins humanitaires des réfugiés de Palestine continuaient d'augmenter. Le retour bienvenu des États-Unis parmi les partenaires et donateurs de l'Office a été contrebalancé par la diminution des fonds accordés par d'autres grands donateurs, sans que de nouvelles sources de financement aient pu être trouvées. Le Comité demande de nouveau à la communauté internationale de veiller à ce que l'Office puisse systématiquement compter sur les ressources dont il a besoin pour financer les services essentiels qu'il offre à plus de 5,8 millions de réfugiés de Palestine et continuer ainsi d'apporter une contribution vitale à la stabilité régionale.

Madame la Présidente,

Les Palestiniennes et les Palestiniens de Gaza ont besoin, de toute urgence, de l'aide humanitaire et de l'assistance économique qui leur permettront de vivre dans la dignité et de se projeter dans l'avenir. Les besoins sont toujours aigus depuis l'escalade meurtrière qu'a connue la bande de Gaza en mai dernier. Des centaines de familles sont toujours déplacées et des milliers de logements et de structures doivent être reconstruits ou réparés. Je tiens cependant à réaffirmer qu'au-delà d'un appui économique à sa reconstruction, Gaza a besoin de la levée complète du blocus israélien illégal, conformément à la résolution 1860 (2009), et d'un retour du Gouvernement palestinien légitime. Gaza fait toujours partie intégrante du Territoire palestinien occupé depuis 1967 et doit faire partie d'un État palestinien indépendant et souverain.

Le Comité convient évidemment qu'il faut s'attacher à améliorer les moyens de subsistance des Palestiniennes et des Palestiniens, mais il estime qu'au bout du compte, cela ne sera vraiment possible qu'en fixant un horizon politique de justice qui garantisse le respect des droits du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, la fin définitive de l'occupation et l'accès de l'État Palestinien à l'indépendance.

Madame la Présidente,

Les organisations de la société civile palestiniennes continuent de voir bafouées leurs libertés d'expression, de réunion et d'association.

À l'instar du Secrétaire général, de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, de l'Union européenne et d'autres organisations internationales de défense des droits humains, le Bureau du Comité a exprimé publiquement sa profonde inquiétude après qu'Israël a décidé, le 22 octobre, de désigner six organisations de la société civile palestinienne de défense des droits humains et d'aide humanitaire comme étant « des entités terroristes ». Certaines de ces organisations sont des partenaires fiables et de longue date du Comité, et de l'ONU, et œuvrent à leurs côtés pour protéger et promouvoir les droits humains des Palestiniennes et des Palestiniens.

Dans le cadre d'une manifestation organisée par le Comité le 7 décembre, des représentants palestiniens et israéliens de la société civile ont demandé aux États Membres de faire en sorte qu'Israël réponde de ses actes et de continuer d'offrir un espace d'expression à celles et ceux que le Gouvernement israélien cherche à museler.

À ce jour, les autorités israéliennes n'ont toujours présenté aucun élément probant contre ces six organisations palestiniennes.

Nous réaffirmons que les organisations de la société civile doivent être autorisées à œuvrer sans entrave.

Madame la Présidente,

Le Comité demande que soient appliqués les dispositions de la résolution 2334 (2016), et de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, ainsi que les paramètres convenus au niveau international, afin de trouver un règlement juste et durable à la question de Palestine.

Nous remercions la Norvège d'avoir convoqué la présente séance au niveau ministériel et espérons qu'une réunion ministérielle du Quatuor pour le Moyen-Orient relancera bientôt le processus de paix.

Il faut redresser le cap, sans délai, pour mettre fin à l'occupation israélienne qui dure depuis 1967 et concrétiser une solution juste fondée sur le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU, qui garantisse l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, selon les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale de l'État palestinien.

Le Comité se tient prêt à contribuer à ce processus et à mobiliser l'appui nécessaire pour le faire avancer.

Je vous remercie de votre attention.
